

PARCAY

Nous allons continuer à prendre plaisir à redécouvrir Parçay d'hier .Après notre série des châteaux, des manoirs, des lieux-dits nobles, de la rue principale, de la mairie, de la place de l'église, de l'école et des fêtes du village, nous allons continuer avec les personnes qui travaillaient pour la commune.

Pour le temps de travail, ce sont les lois qui régissaient celui-ci :

-En 1841 : le travail des enfants entre 8 et 12 ans est limité à **8 heures par jour** et à **12 heures** pour les enfants de 12 à 16 ans.

-En 1848: la durée maximale de la journée de travail est fixée à **12 heures**, soit **84 heures/semaine**

-En 1892 : limitation de la durée quotidienne du travail à **11 heures** pour les femmes et les enfants, assortie de l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie.

-En 1900 : la journée de travail est ramenée à **10 heures**, soit **70 heures par semaine**.

-En 1906 : la loi institue pour la première fois **un jour de repos hebdomadaire** obligatoire, le dimanche.

-En 1919 : la durée légale du travail est fixée à **8 heures par jour** à raison de 6 jours par semaine, soit **48 heures hebdomadaire**.

-En 1936 : le gouvernement du Front populaire ramène la durée hebdomadaire du travail à **40 heures** et accorde **deux semaines de congés payés**.

-En 1946 : chaque branche de l'industrie définit ses horaires de référence, souvent supérieurs à la durée légale du travail. L'âge de la retraite est fixé à 65 ans.

-En 1956 : **troisième semaine de congés payés**. La victoire des métallos de Renault en septembre 1955 devient celle de tous les salariés. En effet la loi du 27 mars 1956 fixe à **1,5 jour** ouvrable par mois de travail la durée des congés payés.

-En 1969 : **quatrième semaine de congés payés**. Là encore, la loi du 16 mai 1969 étendra à tous les salariés les quatre semaines de congés payés obtenues en décembre 1962 par les métallos de Renault et que 85 % des salariés du privé avaient arrachées au cours de mai 68.

-En 1982 : la durée légale du travail passe à **39 heures par semaine**, sans perte de salaire, et la **cinquième semaine de congés payés** est étendue. L'âge de la retraite est abaissé à 60 ans.

- Le 13 juin 1998 : vote de la première loi sur les **35 heures**, dite "loi Aubry d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail", qui définit les conditions de la RTT obligatoire en incitant à la signature d'accords de branche. Vote final en 1999

C'est la commune qui décidait, qui payait et qui augmentait son personnel en décision du conseil municipal, parfois avec des directives ministérielles. Par exemple, en octobre 1948, prime unique de 2500 francs et exceptionnelle par le ministre des finances aux personnel de la commune. Le conseil peut aussi voter des majorations exceptionnellement.

On trouvait 2 cantonniers, une balayeuse, un tambour-afficheur sur la commune.

Les cantonniers appelés «cantonniers des chemins vicinaux » : c'est un ouvrier préposé à l'entretien de la commune, des routes ou des voies ferrées et



de leurs abords.

Le travail du cantonnier était un vrai travail de forçat qui consistait essentiellement à casser des cailloux et déblayer les routes de tous détritux et autres encombrants. Il procédait aux curages des ruisseaux, à réparer les routes, entretenir les fossés, couper ou arracher les mauvaises herbes, nettoyer les ponts, veiller à la conservation des bornes kilométriques et des poteaux indicateurs..... Il devait aussi apporter une très grande attention et surveiller si les laboureurs n'empiétaient pas sur les bermes avec leur charrue. Outre ces tâches de travaux, les cantonniers devaient porter gratuitement aide et assistance aux voituriers et voyageurs, mais seulement dans le cas d'accidents.

Le cantonnier devait se procurer les outils qui lui étaient nécessaires ainsi que son costume et chapeau.

Entre 1856 et 1872	Il y a <u>COQUEREAU Alexandre</u> (il habite à la croix de pierre) et <u>PESSEREAU Pierre</u> .
En 1876	Il y a <u>Mr CLEE Pierre</u> qui habite dans le bourg, en plus de Mr <u>COQUEREAU Alexandre</u> .
En 1881 et 1886	<u>Mr COQUEREAU</u> est toujours présent mais mr CLEE devenu cabaretier est remplacé par mr <u>DUPIN Adolphe</u> domicilié à la musse.
Entre 1891 et 1896	Mr <u>CLEE Pierre</u> revient aider <u>Mr DUPIN Adolphe</u> .
En 1900	Ils travaillent 8 mois dans l'année , tous les jours <u>Mr clé</u> a 52 francs mensuel (416 francs annuel) et <u>Mr Chedereau</u> 48 francs mensuel. (384 francs annuel)
En 1901	Mr <u>DUPIN Adolphe</u> et <u>JOUAN Stanislas</u>
En 1906	il ya <u>Mr NORMAND Jean</u> qui habite au pont et <u>Mr DUPIN</u> .
En décembre 1906	Démission de Mr Chedereau (2 personnes se présentent pour le poste) : <u>Mr JOUBERT René</u> est choisi pour aider <u>Mr Clée</u> .
En mai 1910	Le cantonnier <u>Normand Jean</u> remplace Mr Clée pour aider <u>Mr Joubert René</u> qui habite à la Leverie_
En 1911	<u>Normand Jean</u> , <u>Mr Joubert René</u> , <u>Mr DUPIN Adolphe</u>
En novembre 1918	Le cantonnier Mr Joubert, en mauvais état de santé donne sa démission, il est remplacé par <u>Mr David louis</u> pour aider <u>Mr Normand</u> .
En septembre 1926	Ils ont droit à un jour de congé par semaine : le lundi. C'est toujours <u>Mr David louis</u> et <u>Mr Normand</u>
En 1929	La durée de travail passe à 5 jours par semaine . Démission du cantonnier Normand remplacé par <u>Mr Fouquet Paul</u> pour aider <u>Mr DAVID</u> .
En 1931	Cantonnier des chemins vicinaux : <u>ROBIN Gaston</u> qui habite dans le

	bourg et le cantonnier de la commune est toujours <u>MR FOUQUET</u> .
En octobre 1933	nomination de <u>Million Auguste</u> à la suite du décès de Davis Louis(2 autres sollicitations) pour aider <u>Mr FOUQUET Paul</u> .
1936	cantonnier de la commune <u>Fouquet Paul</u> et cantonnier du service vicinal <u>Robin Gaston</u>
1941	création d'un service spécial « chemin ». Les cantonniers travaillent 8 mois par an : <u>Mr Million et Mr fouquet</u>
1942/1943/1944	Démission de Mr Fouquet : c'est <u>Léonard Camille</u> qui le remplace pour 530 francs par mois. En octobre 1943, le travail passe à 10 mois dans l'année .Et en décembre 1944, il repasse pour 8 mois par an , avec un arrêt du 15 mai au 15 septembre.
En octobre 1950	service d'un auxiliaire <u>mr Amirault Gabriel</u> pour aider à l'entretien des chemins du 1 ^{er} décembre pour 45 heures par semaine
En novembre 1951	Un cantonnier est nommé <u>Mr robin Gaston</u> (secours de la commune pour le décès de son fils à 21 ans) pour aider <u>Mr Touché Jules</u>
En septembre 1954/1956	Suite à la démission de Jules Touché , il est remplacé par <u>Meunier André</u> pour aider <u>Amirault Gabriel</u> . En juin 1956, il repasse à 10 mois
En 1965	Le conseil conserve <u>Mr Meunier André</u> le cantonnier, toute l'année au lieu des 9 mois
1971	Le poste devient garde champêtre/cantonnier pour 20 heures par semaine (10 heures de cantonnier et 10 heures pour grade champêtre). Mr Berton Daniel est choisi parmi 3 candidats.
En Juin 1984	Embauche de <u>Raymond Amirault</u> , suite au décès de Mr Angelliaume

Les actuels employés communaux : Jean-Pierre Gourbillon embauché en 2008 et Ludovic COUSIN.



-L'afficheur

Le tambour afficheur est une sorte de crieur public chargé d'annoncer à la population et au son du tambour les nouvelles importantes, les activités à venir. Il collait également les affiches municipales sur les panneaux réservés à cet effet.

Il y avait un afficheur à Parçay, **Mr LARCHER Deyroys** payé en mai 1911, 15 francs pour l'affichage municipal.

-Le garde champêtre :Agent communal chargé de faire respecter les règlements municipaux.



C'est un impôt voté tous les ans qui payait son salaire

A ne pas confondre avec les « gardes particuliers » que l'on trouvait sur le domaine de Prézeaux et de la Brèche. Les gardes sont au service de leur maître, pour surveiller ses propriétés, bois, étangs, rivières, champs cultivés, broussailles, parcs. Ils disposent d'un agrément officiel qui leur donne pouvoir de verbaliser. En 1841, il y avait Mr FAVREAU Jean-Martin. Puis en 1846, on les appelle « des gardes » avec Mr PLISSON Louis et en 1851 Mr RICHARD Jean. En 1861, le garde particulier de la Brèche est ROY Louis, puis en 1866 c'est GARNIER Louis. En 1872, 1876, 1881, 1886 et 1891 ANGELLIAUME Marcellin et 1891 à Prézault ROULLET Louis. En 1896, en 1901, à Prézault c'est CHAMPION Louis.

Pour le garde-champêtre, l'achat des accessoires revient à la commune, par exemple en 1951, achat d'un képi pour 1800 francs. Par contre, il devait avoir leur vélo ou vélomoteur et la commune versait une indemnité pour la réparation ou les frais.

En février 1913	Un garde champêtre- cantonnier des chemins ruraux est nommé: <u>Mr Prignoux Clément</u> .Il est payé 600 francs annuel
En octobre 1925	<u>Pinaud Joseph</u> postule pour un salaire de 3200 francs annuel pour un travail de 4 jours par semaine.
1931 et 1936	On trouve <u>Mr FARE Pierre</u> qui habite la Prée.
en mai 1937	Malade depuis 2 mois, c' est <u>Mr million</u> qui assure l'intérim
en mai 1941	<u>Mr Arnault</u> le garde champêtre a une allocation supplémentaire de 500 francs pour la réparation de sa bicyclette . il travaille 4 jours par semaine, 8h par jour.
En 1946	intérim du garde champêtre par Mr touché
octobre 1954	<u>Mr Authier</u> qui a une augmentation de 10800 (avant 32400 francs) et qui travaille 38heures par semaine
en 1976	indemnité de 60 francs pour les frais de vélomoteur à <u>mr Berton</u>

- **Le secrétaire de mairie** : c'est l'instituteur de la commune qui remplit ce rôle au début puis ensuite ce sont des secrétaires sans autre activité à côté.

Entre 1836 et 1846	BOUBLET louis
En 1851	CORNILLAULT Auguste

En 1856	Roy Henri
Entre 1861 et 1896	MOINDREAU Pierre-Léon. Traitement du secrétaire de mairie annuel 200 francs
En septembre 1905	<u>Mr Ribière Arsène</u> , instituteur, sera nommé secrétaire.
En juillet 1910	changement : c'est <u>Mr Voisin Maurice</u> , instituteur, qui gagnera la somme de 250 francs à l'année avec 50 francs de frais de bureau.
En février 1918	<u>Une institutrice</u> remplace l'instituteur mort aux armes
En février 1926	<u>Mme Gerrand</u> institutrice est payé 450 francs pour recenser la population
En 1936	<u>mr Denis Armand</u>
En décembre 1939 jusqu' à mai 1941	suppléance de <u>mme Gerrand</u> comme secrétaire de mairie (institutrice) pendant la durée des hostilités en remplacement à <u>mr Denis Armand</u> qui est mobilisé
En octobre 1943	19270 francs, plus une indemnité (2616 francs) à <u>mr Denis</u> pour émettre les titres alimentaires suite à la guerre (entre 690 à 700 habitants)
En mai 1948	Nomination d'une aide secrétaire <u>Mme Denis</u> épouse du secrétaire actuel pour 35 francs par habitants (672 habitants) + un forfait de 7000 francs
décembre 1954	Mr Denis nommé agent receveur pour recensement indemnité de 12 131 francs
En 1956	18 à 20 h par semaine
En Novembre 1975	le secrétaire Mr Denis part à la retraite : Nadège Arnault , stagiaire est recruté pour 30 h/semaine

Actuellement il y a une secrétaire à temps plein et une à mi-temps : Mme VILAIN Magalie et Mme PINARD Gwendoline.



-Le téléphone : Mme chassapoux et **le courrier** Mr Chassapoux André. La commune verse des indemnités pour le vélomoteur et l'appointeur.



En aout 1924	Une allocation annuelle est versée pour la tenue du téléphone à Mme Chassapoux pour 1200 francs et 700 francs annuel pour Mr Chassapoux
En novembre 1926	50 francs sont versés aux époux pour les frais d'éclairage de l'agence postale et du téléphone

en janvier 1936	le conseil municipal fait une lettre au directeur des PTT en faveur de l'ouverture du bureau téléphonique de 12h à 14 h : celui-ci est refusé.
En 1956	Pour le courrier, Mme Chassepoux a 7h par semaine pour 30 000 francs par an.
En 1971	Le logement du bureau de l'agence postale est concédé à même Blais Aliette, gérant du téléphone.
En 1972	Le conseil vote à 7 voix pour la gérance de l'agence postale à Mr Paissereau (3 candidatures)
En 1978	Transfert du téléphone de Rochedais. départ de mme Guibert, gérante. Départ de mr Paissereau: nomination de Couret Michelle

-Le receveur municipal

1912	receveur ruraliste <u>Dechezelles Amirault</u>
août 1924	augmentation d'un 10 ^{ème} de son traitement en faveur de <u>Mr Besson</u> en raison de bons services.
décembre 1927	salaire du receveur : 1067 francs
1959	indemnité 9600f

-La femme de ménage (appelée balayeuse de classe)

avril 1927	50 francs pour l'éclairage et lavage de la mairie
novembre 1947	balayeuse de classe 1044 francs
août 1950	augmentation de 200 francs par mois pour 10 mois de travail
août 1951	<u>Mme Girard</u> 1000 f par mois pour 20 heures par mois
1956	5h par semaine
1967	800 f annuel
1978	La balayeuse <u>Girard Angélique</u> qui part , est remplacé par Mme <u>Jacquelin Ginette</u> (4 candidatures) . A son tour, elle démissionne en novembre pour problème de santé et est remplacé par <u>Bournigault Janine</u> pour 500 francs par trimestre.
1988	ménage de la cantine par Mme David Pierrette pour 1120 francs par an
1997	Mme Dessaint Danielle est nommée agent communal (d'autres tâches lui sont affectées)
2009	Retraite de Mme Dessaint : embauche de Dominique Chauveau

Dans la commune il y avait aussi un fontainier qui touchait en 1972 pour 1800 francs.
Une femme de service de l'école maternelle a été embauchée en septembre 1973 :
Madame Thomasseau pour 1h15 par jour de classe